



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie - Salle du Conseil Municipal**, le **18 décembre 2025**, à **20H30**.

Affiché le 09/12/2025

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

01 - Renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel

02 - Dissolution de la Caisse des Ecoles

03 - Classe de CM - Remplacement complet du tableau numérique et du portable dédié

04 - Avis sur l'arrêt du projet de SCOT Sud Corrèze
(documents consultables au secrétariat de mairie sur clé USB dédiée)

05 - Questions diverses

Le Maire, M. Jean-Paul FRONTY

